RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Office National des Forêts

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 24 JUIN 2025

DÉLIBÉRATION n° 2025 – 06

Mesure de soutien financier à destination des agents de l'agence de Mayotte

Rapport de présentation

Le 14 décembre 2024, le cyclone Chido dévastait l'archipel de Mayotte. Les neufs collaborateurs de l'agence de Mayotte ont été impactés dans leur activité professionnelle et, comme l'ensemble des habitants, dans leur vie quotidienne, par le fonctionnement dégradé des réseaux d'alimentation (eau, électricité, téléphone, internet,...). Pour trois d'entre eux, leur logement a été également fortement endommagé, voire détruit.

Ces neufs collaborateurs ont été accompagnés par les services de la direction régionale de la Réunion, en particulier par le service social, qui, dès les premiers jours, ont réussi à rétablir le contact avec chacun d'entre eux.

Sur le plan financier, les collaborateurs ont été aidés financièrement à hauteur de 2 000€ pour les fonctionnaires et de 1 300€ pour les salariés.

Afin de renforcer ce soutien financier et dans un souci d'équité entre les différents statuts, il est proposé de compléter les aides versées (par l'association pour l'action sociale à l'ONF pour les fonctionnaires et par le comité social et économique pour les salariées de droit privé) pour atteindre un montant identique pour tous de 3000€, y compris pour les deux volontaires de service civique sous la forme spécifique, pour ces derniers, d'une prime exceptionnelle.

Tel est l'objet de la délibération n° 2025-06.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Office National des Forêts

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 24 JUIN 2025

DÉLIBÉRATION n° 2025 – 06

Mesure de soutien financier à destination des agents de l'agence de Mayotte

Sur proposition de la Directrice Générale et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration Approuve

Le soutien financier exceptionnel à destination des collaborateurs de l'agence de Mayotte visant à compléter les aides précédemment versées pour atteindre un montant total de 3000€.

La Présidente du Conseil d'administration

Anne-Laure CATTELOT